

GUIDE DE RÉDACTION

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
CONTENU DU FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	4
EXEMPLE - FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le consentement libre et éclairé constitue un processus en soi. Il ne s'agit pas seulement d'un formulaire à signer. Dans le formulaire d'information et de consentement, l'information doit être présentée de manière compréhensible et de façon à permettre aux personnes pressenties de décider si, oui ou non, elles veulent prendre part au projet de recherche à titre de participants. Le formulaire de consentement doit refléter le respect des personnes et permettre aux participantes et aux participants d'exprimer un consentement vraiment libre et éclairé.

Ce guide se veut une aide pour la préparation d'un formulaire d'information et de consentement. Nous y reprenons, à titre indicatif, les principales rubriques qui devraient normalement figurer dans un tel formulaire. Sous chaque rubrique, nous donnons quelques explications qui faciliteront grandement la rédaction du texte du formulaire. Un exemple de formulaire d'information et de consentement est présenté en annexe.

Il faut rédiger autant de formulaires d'information et de consentement qu'il y a de groupes qui apportent une participation différente à l'intérieur du projet de recherche. Par exemple, dans une étude faisant appel à des personnes participantes adultes et à des personnes mineures, il faut prévoir un formulaire pour chaque groupe.

Il est recommandé de rédiger un texte qui soit vulgarisé et facile à lire pour la personne participante pressentie. Enfin, le document doit être paginé et la date de la dernière version doit apparaître en bas de page sur chaque page du formulaire.

Une version anglaise du formulaire d'information et de consentement s'impose si le recrutement d'anglophones est prévu. Cette version anglaise doit être conforme à la version française du formulaire.

Dans le cas d'un participant allophone unilingue, le chercheur ou la chercheuse devrait utiliser une version du formulaire d'information et de consentement dans la langue des personnes participantes. Dans l'éventualité où l'utilisation d'une version du formulaire d'information et de consentement dans la langue des personnes participantes n'est pas possible, le chercheur ou la chercheuse devra prendre les moyens appropriés pour s'assurer que le participant ou la participante comprend bien le projet de recherche et le formulaire d'information et de consentement, notamment en utilisant les services d'un interprète.

CONTENU DU FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Il faut inscrire le titre du projet de recherche en employant des termes que comprennent bien les personnes participantes. Dans cet esprit, il est parfois justifié que le titre écrit sur le formulaire de consentement soit différent du titre original du projet. Le cas échéant, la chercheuse ou le chercheur doit expliquer les raisons expliquant cette situation.

Personnes responsables du projet de recherche

Le ou les noms des chercheuses et chercheurs qui sont responsables du projet de recherche, ainsi que leurs coordonnées, doivent être inscrits sur le formulaire.

Les étudiantes et étudiants doivent mentionner que le projet est réalisé dans le cadre de leur maîtrise ou de leur doctorat, préciser le nom du programme dans lequel ils sont inscrits et leurs coordonnées. Ils doivent également indiquer le nom et les coordonnées de la directrice ou du directeur du mémoire ou de la thèse.

Financement du projet de recherche

Inscrire le nom du commanditaire lorsque le projet de recherche est financé par l'industrie privée ou le nom de l'organisme subventionnaire, en toutes lettres, lorsque le projet de recherche est financé par un tel organisme.

Objectifs du projet de recherche

Les objectifs généraux et spécifiques du projet sont présentés de façon simple et concrète.

Justification du recours à des êtres humains et choix du groupe¹

Il faut justifier la nécessité de recourir à des êtres humains pour réaliser le projet visé et expliquer le choix du groupe ciblé. La chercheuse ou le chercheur doit indiquer les raisons pour lesquelles elle ou il demande à une certaine catégorie de personnes participantes et non pas à tel autre groupe de prendre part à son étude.

La notion de « recours à des êtres humains » couvre un champ très large : en plus des expérimentations proprement dites, elle recouvre les entrevues, les sondages, l'administration de questionnaires, l'observation de personnes ou de communautés, la consultation de renseignements personnels, de documents et d'archives privées, les rencontres avec des personnes pouvant fournir des informations de nature confidentielle ou privée, etc.

En voici quelques exemples :

- rencontrer des gestionnaires d'entreprise au sujet de leurs pratiques de gestion;
- observer les pratiques culturelles d'une communauté;

¹ Les informations à ce sujet se retrouvent généralement dans la section sur l'objectif et les buts ou la nature de participation.

- prendre connaissance de documents internes d'une organisation;
- interroger par questionnaire les membres du personnel d'une entreprise;
- rencontrer la clientèle d'une entreprise, d'un organisme;
- interviewer des artistes sur l'évolution de leurs œuvres;
- dépouiller les archives privées d'un écrivain ou d'une écrivaine;
- étudier le développement psychologique d'un groupe d'enfants;
- évaluer par imagerie certaines caractéristiques neurophysiologiques.

Raison et nature de la participation

Cette section doit être claire pour permettre aux personnes participantes de comprendre la raison de leur sélection pour prendre part à la recherche et en quoi consistera leur participation : ²

- *Dans le cas d'une entrevue*, préciser sur quoi vont porter les questions de l'entrevue.
- *Dans le cas d'utilisation d'un questionnaire et de réalisation de tâches précises*, décrire en termes simples toutes les tâches et épreuves qu'ils auront à effectuer et, si nécessaire, illustrer le tout par des exemples, ceci afin de leur permettre de visualiser la situation. Il faut expliquer en détail les implications pratiques du projet et non pas la description scientifique des procédures.
- Préciser la durée totale de l'étude, le nombre et la durée des séances, les pauses prévues.
- S'il y a lieu, préciser le type de suivi qui sera effectué, en particulier s'il s'agit d'une étude longitudinale.
- Indiquer l'endroit où auront lieu les rencontres, les entrevues, les expérimentations, etc.
- S'il y a lieu, préciser si les séances seront enregistrées sur un support audio ou vidéo.

Avantages pouvant découler de la participation

Il faut préciser si, oui ou non, la personne participante retirera des avantages directs ou des avantages potentiels découlant de sa participation au projet. Dans le cas contraire, la personne participante aura à tout le moins contribué à *l'avancement des connaissances scientifiques*.

Il faut également préciser si, oui ou non, la personne participante pourra retirer des avantages indirects découlant de sa participation au projet, par exemple, bénéficier d'un suivi professionnel, recevoir une information particulière, profiter d'une accessibilité à certains tests, etc.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Il faut préciser si, oui ou non, il existe des inconvénients et des risques découlant de la participation au projet de recherche. Il faut préciser tous les risques et inconvénients connus ou prévisibles, qu'ils soient physiques, psychologiques, économiques, ou sociaux. Le cas échéant, il

² Le consentement du participant doit être libre et éclairé. Ceci implique que la personne responsable de l'obtention du consentement doit avoir expliqué clairement le projet de recherche au participant pressenti en l'informant des contraintes et des inconvénients qui pourraient survenir pendant le déroulement de la recherche, lui donnant ainsi l'occasion d'exprimer sans équivoque qu'il accepte ou refuse de prendre part à la recherche.

faut énumérer ces risques et ces inconvénients. Toute forme d'inconvénient et de risque, même si ceux-ci sont mineurs, doit être mentionnée clairement dans le document. Par exemple, les inconforts, la gêne, l'anxiété, la fatigue, le stress, la frustration reliée à l'expérimentation, le transport, le déplacement, l'attente, le temps consacré à la recherche. L'étude peut également susciter des inconvénients et des risques plus sérieux, par exemple l'apparition d'une certaine détresse psychologique à cause de propos délicats et pénibles qui auraient été abordés pendant la participation à la recherche. Dans ces conditions, il faut indiquer clairement les mesures qui seront prises pour réduire au minimum de tels inconvénients et de tels risques, par exemple prévoir un soutien psychologique qui serait dispensé par un intervenant professionnel.

Participation volontaire et possibilité de retrait

Il est important de bien expliquer à la personne participante qu'elle peut mettre fin à tout moment à sa participation à la recherche.

Par ailleurs, il faut prévoir la façon dont on disposera des données recueillies advenant que la personne participante décide de se retirer de la recherche ou en cas d'arrêt du projet de recherche par la personne responsable de la recherche.

Il appartient à la personne responsable du projet de recherche de vérifier, en cas de retrait du participant ou de la participante, si ce dernier désire que l'on détruise immédiatement les documents, les renseignements et les données qui le concernent.

Dans le cas des groupes de discussion, il est important de mentionner aux personnes participantes qu'il sera impossible de détruire toutes les données les concernant si l'une d'entre elles choisit de se retirer de la recherche. Il faut préciser à la personne participante que sa présence sera toujours visible sur la vidéo (ou audible sur l'enregistrement audio) et que les dialogues seront conservés pour assurer la cohérence de la discussion.

Dans le cas de questionnaires autoadministrés et anonymes, on précisera aux personnes participantes qu'une fois le questionnaire rempli et retourné, il sera impossible de le détruire puisque la personne responsable de la recherche n'a aucune façon de l'associer à la personne désirant retirer son consentement.

Arrêt du projet par les personnes responsables ou autres

La personne participante doit savoir que certains motifs pourraient mener à l'arrêt du projet de recherche sans son consentement par les responsables du projet de recherche, le comité d'éthique de la recherche, le commanditaire ou l'organisme subventionnaire. Cela peut se produire si de nouvelles découvertes ou informations indiquent que sa participation au projet n'est plus dans son intérêt, si elle ne respecte pas les consignes du projet de recherche ou encore s'il existe des raisons administratives d'abandonner le projet.

Compensation financière

La participation à la recherche ne doit pas donner lieu à une contrepartie financière, hormis le versement d'une indemnité en compensation des pertes et contraintes subies et ne doit pas influencer indûment la décision de prendre part à la recherche.

Il est important de préciser à la personne participante les modalités (s'il y a lieu) pour obtenir cette compensation (par exemple : présentation de reçus) et que si elle se retire avant la fin du projet, il ou elle recevra un montant proportionnel à sa participation.

En général, la compensation financière devrait être proportionnelle à la participation. Toutefois dans certains types de recherche, la compensation peut aussi être donnée sous forme de montant forfaitaire pour la participation à la recherche.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Il importe de préciser aux personnes participantes qui recueillera les données de recherche et à quelles fins ces données sont recueillies. De plus, les personnes participantes doivent être informées du type de renseignements qui seront recueillis.

Si l'on prévoit une communication de certains renseignements personnels à des tiers, la personne responsable de la recherche devra obtenir un consentement spécifique à cette fin auprès des personnes participantes.

Si l'on prévoit la mise en banque des données recueillies dans le cadre d'un projet de recherche pour la réalisation d'autres projets (entreposage à d'autres fins que le projet de recherche pour lequel le participant a été recruté), la personne responsable de la recherche devra obtenir un consentement spécifique à cette fin auprès des personnes participantes. Habituellement, un formulaire d'information et de consentement distinct est alors nécessaire puisque la responsabilité de l'équipe de recherche, de l'établissement et du comité d'éthique de la recherche est habituellement différente de celle liée à l'étude principale.

Il importe de préciser les mesures qui seront prises pour assurer le caractère confidentiel et anonyme des données (s'il y a lieu) qui concernent les personnes participantes :

- la codification des données identificatoires;
- le lieu, les modalités et les méthodes de conservation des données;
- l'accès aux données.

Il est souhaitable de préciser la période de conservation des données. Dans le formulaire de consentement, il faut alors préciser que les données seront conservées en lieu sûr, sous clé, et détruites à l'expiration de la période de conservation.³

Il importe de préciser aux personnes participantes que des personnes mandatées par des organismes réglementaires, par l'établissement ou par le comité d'éthique de la recherche

³ Sept ans après la fin du projet de recherche [Phase active : Conservation 2 ans après la fin du projet de recherche ; Phase semi-active : Conservation 5 ans (ou aussi longtemps que prévu par les exigences contractuelles des organismes subventionnaires et partenaires) des documents pouvant être utilisés pour valider la méthodologie, authentifier la démarche, démontrer le respect du protocole de recherche et pouvant être utilisés dans un le cadre d'un projet de recherche subséquent ; Phase inactive : Élimination. La valeur de recherche est assurée par la conservation du rapport final du projet de recherche.]
(<http://www.bci-qc.ca/publications/?categorie=75&auteur=22&annee=2002&mot-cle>)
(http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/ressources/publications/recueils_guides/?language_id=3)

Il est également important de mentionner que certains éditeurs de revues scientifiques exigent que les auteurs permettent un accès aux données brutes durant tout le processus de publication, mais demandent également de conserver ces mêmes données brutes cinq ans après la publication de l'article.

pourraient avoir accès au dossier de recherche en vertu de pouvoirs administratifs et législatifs. Ces personnes et ces organismes adhèrent à une politique de confidentialité.

La personne responsable du projet s'engage à informer les participants des résultats obtenus et confirme que les publications découlant du projet de recherche porteront uniquement sur les résultats généraux, garantissant ainsi la confidentialité des renseignements personnels et des données et préservant l'anonymat des participants.

Déclarations obligatoires

Dans certains projets de recherche en psychologie ou en sciences sociales, il peut arriver que les thèmes abordés au cours des entretiens puissent amener un participant à divulguer des informations concernant la sécurité et l'intégrité d'un enfant. La *Loi sur la protection de la jeunesse* rend obligatoire la transmission au directeur de la protection de la jeunesse de toute information pouvant laisser croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Si la thématique et le protocole de la recherche peuvent entraîner le dévoilement de telles informations, il est recommandé de l'inscrire dans le formulaire de consentement. Par exemple : « En vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la chercheuse ou le chercheur qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis parce qu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements physiques ou psychologiques, d'abus sexuels ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux, est tenu de signaler sans délai la situation au directeur de la protection de la jeunesse ».

Par ailleurs, les chercheurs ou les chercheuses pourraient être dans l'obligation de divulguer des informations en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable. S'il est possible que la recherche puisse entraîner le dévoilement de telles informations, il est recommandé de l'inclure dans le formulaire de consentement. Par exemple : « Nous pourrions devoir rompre notre engagement à la confidentialité si vous dévoilez une situation qui compromet de façon grave et imminente votre sécurité ou celle d'une autre personne. Dans ce cas, nous devons signaler cette situation aux autorités compétentes (dans le cas des mineurs, au Directeur de la protection de la jeunesse ou, dans le cas des adultes, aux autorités policières compétentes), afin que vous puissiez recevoir l'aide appropriée ou que la vie d'autrui soit protégée) ».

Approbation par le comité d'éthique de la recherche

Le participant doit être informé qu'en cas de problème éthique concernant les conditions de sa participation à la recherche, il peut s'adresser soit au responsable du projet ou soit à la présidence du comité d'éthique, dont les coordonnées doivent être indiquées, par l'intermédiaire de son secrétariat.

Signature de la personne participante

Il est important de mentionner que le participant a lu le formulaire d'information et de consentement, qu'il a été informé de façon satisfaisante sur la nature et les raisons de sa participation et qu'on lui a laissé le temps nécessaire pour prendre une décision concernant sa participation au projet de recherche.

Communication avec les personnes participantes dans le cadre de recherches ultérieures

Si la personne responsable du projet de recherche prévoit que les résultats obtenus donneront lieu à d'autres projets de recherche, elle doit en aviser la personne participante dans une rubrique spécifique afin de permettre à cette dernière d'exprimer clairement son consentement ou son refus à être contacté afin de vérifier si elle souhaite participer à de nouveaux projets de recherche.

Et autres autorisations spécifiques

Si la personne responsable du projet de recherche prévoit qu'il pourrait y avoir une utilisation secondaire des données, une utilisation d'extraits d'enregistrements vidéo ou audio à des fins de formation ou de diffusion des résultats

Par exemple :

J'autorise le chercheur responsable de la présente recherche à utiliser mes photographies ou enregistrements audio/vidéo à des fins de formations ou de présentations scientifiques.

J'accepte Je refuse

Utilisation secondaire des données de recherche

Le chercheur responsable de la présente recherche prévoit des analyses croisant les données de ce projet de recherche avec d'autres données qui seront obtenues dans le cadre de projets futurs portant sur [...].

J'autorise le chercheur responsable de la présente recherche à utiliser les données me concernant dans le de projets futurs portant sur [...].

J'accepte Je refuse

Signature de la personne responsable de l'obtention du consentement

En apposant sa signature sur le document, la personne responsable de l'obtention du consentement déclare avoir expliqué le formulaire d'information et de consentement à la personne participante et lui avoir laissé suffisamment de temps pour assimiler l'information et poser ses questions afin de pouvoir prendre sa décision de participer ou non au projet de recherche.

Engagement du chercheur ou de la chercheuse responsable du projet de recherche

La personne responsable du projet de recherche s'engage avec son équipe de recherche à respecter ce qui a été convenu dans le formulaire d'information et de consentement et de remettre une copie du formulaire d'information et de consentement signée et datée à la personne participante.

Autres signatures (s'il y a lieu) :

- La signature de la personne titulaire de l'autorité parentale dans le cas des personnes mineures⁴;
- La signature de la personne mineure pour signifier son assentiment à la participation au projet de recherche. L'assentiment permet de manifester la non-opposition au projet de recherche en plus de valoriser la participation au projet de recherche;
- La signature de la personne pouvant donner le consentement pour une personne majeure inapte⁵;
- La signature d'un témoin lorsque la personne participante est incapable de lire le formulaire d'information et de consentement par elle-même.

Chaque signature devra être accompagnée du nom correspondant, écrit en caractères d'imprimerie.

⁴ Dans le cas des personnes de moins de 18 ans, le consentement parental peut être nécessaire selon le Code civil du Québec (article 21). « Le consentement à une recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité du mineur est donné, pour ce dernier, par le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur. Le mineur de 14 ans et plus peut néanmoins consentir seul si, de l'avis du comité d'éthique de la recherche compétent, la recherche ne comporte qu'un risque minimal et que les circonstances le justifient. »

⁵ Dans le cas de personnes majeures inaptes, selon le Code civil du Québec (article 21) : « Le consentement à une recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité du majeur inapte est donné, pour ce dernier, par le mandataire, le tuteur ou le curateur. Cependant, lorsque le majeur n'est pas ainsi représenté et que la recherche ne comporte qu'un risque minimal, le consentement peut être donné par la personne habilitée à consentir aux soins requis par l'état de santé du majeur. »

Insérer, le cas échéant, tout autre logo d'établissement participant au projet

EXEMPLE - FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document expliquant le déroulement du projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne responsable du projet. Prenez tout le temps nécessaire pour prendre votre décision.

Titre du projet de recherche

Il faut inscrire le titre du projet en employant des termes que comprennent bien les personnes participantes.

Personnes responsables du projet de recherche

Le ou les noms des chercheuses et chercheurs qui sont responsables du projet de recherche, ainsi que leurs coordonnées, doivent être inscrits sur le formulaire. Les étudiantes et étudiants doivent mentionner que le projet est réalisé dans le cadre de leur maîtrise ou de leur doctorat, préciser le nom du programme dans lequel ils sont inscrits et leurs coordonnées. Ils doivent également indiquer le nom et les coordonnées de la directrice ou du directeur du mémoire ou de la thèse.

Financement du projet de recherche

Le chercheur [ou la chercheuse] a reçu des fonds de l'organisme subventionnaire [...] pour mener à bien ce projet de recherche. Les fonds reçus couvrent les frais reliés à ce projet de recherche.

Objectifs du projet de recherche

Les objectifs généraux et spécifiques du projet sont présentés de façon simple et concrète.

Raison et nature de la participation

Cette section doit être claire pour permettre aux personnes participantes de comprendre la raison pour laquelle elles sont invitées à prendre part à cette recherche et en quoi consistera leur participation.

(Version questionnaire et réalisation de tâches précises) Votre participation sera requise pour [...] rencontres d'environ [...] minutes chacune. Ces rencontres auront lieu à [...], ou ailleurs selon votre convenance, en fonction de vos disponibilités. Vous aurez à répondre à un questionnaire se rapportant à [...]. Vous aurez aussi à [...].

(Version entrevue) Votre participation à ce projet sera requise pour une entrevue d'environ [...] heures. Cette entrevue aura lieu à l'endroit qui vous convient, selon vos disponibilités. Vous aurez à répondre à des questions concernant [...]. Cette entrevue fera l'objet d'un enregistrement audio [ou vidéo].

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet de recherche vous apportera l'avantage de [...]. À cela s'ajoute le fait qu'elle contribuera à l'avancement des connaissances entourant [...].

OU

Vous ne retirerez aucun avantage direct à participer à ce projet de recherche. Cependant, votre participation aidera à mieux comprendre [...].

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps [et le déplacement]. Vous pourrez demander de prendre une pause ou de poursuivre l'entrevue à un autre moment qui vous conviendra.

Il se pourrait, lors de l'entrevue, que le fait de parler de votre expérience vous amène à vivre une situation difficile. Si c'est le cas, n'hésitez pas à en parler avec la personne responsable du projet de recherche dont les coordonnées apparaissent sur ce formulaire. Elle pourra vous diriger vers [...] ou vous suggérer d'autres ressources de soutien.

OU

Si c'est le cas et que vous souhaitez obtenir plus de soutien, nous vous invitons à consulter les références suivantes : [...]

Participation volontaire et possibilité de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet de recherche à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en informant la chercheuse ou le chercheur responsable ou un membre de l'équipe de recherche.

ET Conséquence sur les services ou les soins (s'il y a lieu)

Votre décision de ne pas participer à ce projet de recherche ou de vous en retirer n'aura aucune conséquence sur la qualité des soins et des services auxquels vous avez droit ou sur votre relation avec les équipes qui les dispensent.

ET Retrait à l'initiative du responsable ou autres (s'il y a lieu)

La personne responsable de ce projet de recherche, le comité d'éthique de la recherche, l'organisme subventionnaire peuvent mettre fin à votre participation, sans votre consentement. Cela peut se produire si de nouvelles découvertes ou informations indiquent que votre participation au projet de recherche n'est plus dans votre intérêt, si vous ne respectez pas les consignes du projet de recherche ou encore s'il existe des raisons administratives d'abandonner le projet.

ET *Conséquences du retrait sur la conservation des données*

Si vous vous retirez du projet de recherche ou êtes retiré du projet aucune autre donnée ne sera recueillie. L'information et le matériel déjà recueillis dans le cadre de ce projet de recherche seront néanmoins conservés, analysés ou utilisés pour assurer l'intégrité du projet de recherche, tel que décrit dans ce document.

OU

Advenant que vous vous retiriez du projet de recherche, demandez-vous que les documents audio, vidéo ou écrits vous concernant soient détruits ?

Oui Non Initiales du participant : _____

Il vous sera toujours possible de revenir sur votre décision. Le cas échéant, le chercheur ou la chercheuse vous demandera explicitement si vous désirez la modifier.

OU *(Version groupe de discussion)*

Puisqu'il s'agit de groupe de discussion, si vous vous retirez du projet de recherche l'information et le matériel déjà recueillis dans le cadre de ce projet seront conservés pour garder la cohérence de la discussion.

OU *(Version questionnaire anonyme)*

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons. Toutefois, lorsque vous aurez rempli et retourné le questionnaire, il sera impossible de détruire les données puisqu'aucune information permettant d'identifier les personnes participantes n'a été recueillie.

ET *Nouvelle information (s'il y a lieu)*

Toute nouvelle connaissance acquise durant le déroulement du projet de recherche qui pourrait avoir un effet sur votre décision de continuer à participer à ce projet vous sera communiquée rapidement.

Compensation financière

En guise de compensation pour les frais encourus en raison de votre participation au projet de recherche, vous recevrez [un montant de x \$ par visite prévue, pour un total de x visites, soit un montant total de x \$]. Si vous vous retirez du projet (ou s'il est mis fin à votre participation) avant qu'il ne soit complété, la compensation sera proportionnelle à la durée de votre participation.

OU

Vos frais de [déplacement, repas, stationnement, etc.] en lien avec votre participation au projet de recherche seront [remboursés sur présentation de facture] – [préciser le moment et le montant maximal (s'il y a lieu)]

OU

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à ce projet de recherche.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, la chercheuse ou le chercheur responsable ainsi que les membres de son personnel de recherche recueilleront, dans un dossier de recherche, les renseignements vous concernant et nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet de recherche.

Votre dossier de recherche peut comprendre des renseignements tels que votre nom, votre sexe, votre date de naissance, votre origine ethnique, des photographies, des enregistrements vidéo ou audio, des informations concernant votre état de santé passé et présent, vos habitudes de vie ainsi que les résultats de tous les tests, examens et procédures qui seront réalisés dans le cadre du projet de recherche.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par la chercheuse ou le chercheur responsable de ce projet de recherche.

Les renseignements recueillis seront conservés, sous clé, pendant 7 ans par la chercheuse ou le chercheur responsable aux fins exclusives du présent projet de recherche puis détruits.

Les données de recherche pourront être publiées ou faire l'objet de discussions scientifiques, mais ne permettront pas de vous identifier.

À des fins de surveillance et de contrôle, votre dossier de recherche pourrait être consulté par une personne mandatée par des organismes réglementaires, des représentants de l'établissement ou du comité d'éthique de la recherche. Ces personnes et ces organismes auront accès à vos données personnelles, mais ils adhèrent à une politique de confidentialité.

Vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin.

ET

Lorsqu'applicable: Par ailleurs, l'accès à certaines informations avant la fin de l'étude pourrait impliquer que vous soyez retiré du projet afin d'en préserver l'intégrité.

Possibilité de commercialisation

Les résultats de la recherche découlant notamment de votre participation à ce projet pourraient mener à la création de produits commerciaux. Cependant, vous ne pourrez en retirer aucun avantage financier.

Conflit d'intérêts

Le cas échéant, indiquer la présence d'un conflit d'intérêts.

Résultats de la recherche

Si vous souhaitez obtenir un résumé des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse où nous pourrions vous le faire parvenir :

Adresse électronique : _____

Adresse postale dans le cas où vous n'avez pas d'adresse électronique : _____

Coordonnées de personnes-ressources

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes liés au projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec le chercheur ou la chercheuse responsable ou avec une personne de l'équipe de recherche au numéro suivant : *[insérer le nom et le numéro de téléphone]*.

Approbation par le comité d'éthique de la recherche

Le Comité d'éthique de la recherche - Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke a approuvé ce projet de recherche et en assurera le suivi. Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec ce comité au numéro de téléphone 819-821-8000 poste 62644 (ou sans frais au 1 800 267-8337) ou à l'adresse courriel cer_lsh@USherbrooke.ca.

Signature de la personne participante

J'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement. On m'a expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Après réflexion, je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées.

ET *Communication avec la personne participante dans le cadre d'une recherche ultérieure (s'il y a lieu)*

J'autorise le chercheur responsable de la présente recherche à communiquer avec moi afin de me demander si je suis intéressé(e) à participer à d'autres recherches.

J'accepte **Je refuse** **Initiales du participant :** _____

ET *Autres autorisations spécifiques (s'il y a lieu) [Insérer toute autre clause d'autorisation spécifique pertinente au projet de recherche]*

ex. :

- *Utilisation secondaire des données de recherche ;*
- *Utilisation de photographies ou d'enregistrements audio ou vidéo à des fins de diffusion des résultats ou de formation ;*
- *Signature d'un témoin, si clientèle incapable de lire le formulaire par elle-même.*

Nom de la personne participante

Signature

Date

Signature de la personne responsable de l'obtention du consentement

J'ai expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement à la personne participante et j'ai répondu aux questions qu'elle m'a posées.

Nom de la personne qui obtient le consentement

Signature

Date

Engagement du chercheur ou de la chercheuse responsable du projet de recherche

Je certifie qu'on a expliqué à la personne participante le présent formulaire d'information et de consentement, que l'on a répondu aux questions qu'elle avait.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée et datée à la personne participante.

Nom du chercheur ou de la chercheuse responsable

Signature

Date